



Union
syndicale
Solidaires

Alerte sociale

Rennes, 17 octobre 2023

Alerte sociale : SUD Éducation dénonce la mise en danger des Assistant.es d'Éducation suite au passage du Plan Vigipirate au niveau « Urgence attentat »

SUD Éducation dépose une alerte sociale préalable au dépôt d'un préavis de grève pour les personnels de vie scolaire (AED, AP, APS...) à compter du 17 octobre 2023.

Un mouvement de grève se prépare au sein des vies scolaires des établissements de l'académie de Rennes.

Conformément à la réglementation en vigueur, nous demandons une négociation avec les services du rectorat de Rennes.

Motifs de l'alerte sociale :

Suite à l'attaque meurtrière au lycée Gambetta-Carnot à Arras le vendredi 13 octobre qui a coûté la vie à Dominique Bernard, professeur de français, mort en essayant de protéger ses élèves des attaques meurtrières d'un ancien élève du lycée, le plan Vigipirate est passé au niveau d'alerte maximal « Urgence Attentat ».

Cette mesure impacte directement les personnels de vies scolaires et en premier lieu les Assistant.e.s d'Éducation qui se sont vus imposer des actions de sécurité plus importante qui dégradent leurs conditions de travail et les exposent à des risques importants pour lesquelles elles et ils ne sont pas formé.e.s.

Les assistant.e.s d'éducation doivent désormais effectuer le contrôle et la surveillance des entrées des établissements, souvent en continu et incluant le contrôle visuel des sacs.

SUD Éducation 35

m 3-5 rue de Lorraine 35000 Rennes

n 07.83.49.31.45

e syndicat@sudeducation35.fr

u sudeducation35.fr

F facebook.com/sudeduc35/

t twitter.com/sudeduc35

Les assistant·e·s d'éducation sont déjà soumis·e·s à une surcharge et à des conditions de travail qui ne sont pas soutenables :

- Encadrement et surveillance des élèves dans les établissements ou les écoles, y compris le service d'internat, et, en dehors de ceux-ci, dans le cadre d'activités nécessitant un accompagnement des élèves ;
- Appui aux personnels enseignants pour le soutien et l'accompagnement pédagogiques ;
- Accompagnement aux usages du numérique ;
- Participation à toute activité éducative, sportive, sociale, artistique ou culturelle complémentaire aux enseignements ;
- Participation à l'aide aux devoirs ;
- Participation aux actions de prévention et de sécurité conduites au sein de l'établissement (pour les APS).

Il arrive régulièrement qu'il soit demandé aux AED d'effectuer toutes sortes de tâches, y compris celles ne figurant pas dans la liste ci-dessus.

Ces nouvelles décisions placent les assistant·e·s d'éducation en « première ligne » en cas d'attaque terroriste et meurtrière. Elles les exposent à un niveau de stress, de responsabilité et à un danger pour lesquelles elles et ils ne sont ni formé·e·s, ni rémunéré·e·s. Qu'est censé faire une ou un AED qui repère une arme dans le sac d'une personne déterminée à rentrer dans l'établissement ?

Pour SUD Éducation, les assistant·e·s d'éducation ne sont pas des vigiles et la précarité de leur statut ne peut pas être le prétexte à tous les excès, ni les exposer à des risques sur leur intégrité physique.

Revendications de SUD Éducation :

- **Recrutement massif de personnels AED et la fin du recrutement par les chef·fes d'établissement : pour un recrutement académique ;**
- **Suppression du contrôle des sacs à l'entrée des établissements**

- Pas d'obligation de présence en continu devant les établissements : cela empiète sur les autres missions et dégrade les conditions de travail**
- L'augmentation des salaires avec une grille de progression salariale à l'ancienneté ; un salaire minimum à 2200 euros bruts (soit 1870 euros nets, primes et indemnités comprises)**
- L'accès à une formation initiale et continue, sur temps de service**

SUD Éducation 35 Solidaires